

**ARRETE N° 2018-047 fixant la composition  
du Comité technique d'établissement public de l'Institut polytechnique de Grenoble**

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble

**VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

VU l'article L.951-1-1 du code de l'éducation

**VU** la délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2011, créant le comité technique d'établissement public de l'Institut polytechnique de Grenoble

**VU** les résultats du scrutin du 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants des personnels au Comité technique de l'Institut polytechnique de Grenoble

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le Comité technique d'établissement public est placé sous l'autorité de l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble.

En cas d'absence ou d'empêchement, l'administrateur général désigne son représentant parmi les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité.

**ARTICLE 2** - Le Comité technique est renouvelé et comprend :

- le directeur général des services, qui assiste le président du Comité technique ;
- les représentants des personnels (8 titulaires et 8 suppléants) élus au scrutin de liste selon les modalités fixées par le décret susvisé ;
- le directeur général adjoint des services, le vice-président des ressources humaines, le directeur des ressources humaines en tant qu'invités permanents.

**ARTICLE 3** - Les représentants des personnels élus au Comité technique sont les personnes suivantes :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Liste CGT	Laurent TERRIER Françoise BELLE-PERAT	Thomas VAN OUDENHOVE Serge BONDIL
Liste SGEN-CFDT	Hubert RENEVIER Ouarda CESARANO	Adrien BIDAUD Valérie ROCCHI
Liste SNPTES	Jan MIKAC Catherine BALLEYDIER Thierry HENOCQUE	Grégory GROSA Viviane CETTIER Daniel FINAZZO
Liste FSU	Marie-Laure POTET	Pascal PERRIER



**ARTICLE 4** - Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La durée du mandat des élus au Comité technique de l'Institut polytechnique de Grenoble est de quatre ans.

**ARTICLE 5** - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé et affiché dans l'intranet de l'établissement et dans les composantes.

A Grenoble, le 18 décembre 2018

L'Administrateur Général

Signé

Pierre BENECH